



*Voir p. 19
p. 70
p. 127*

**Projet de plan de gestion des matières résiduelles
de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil**

**Préparé par la
Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes**

651, Felix-Touchette
Lachute, (Québec), J8H 2C5
Téléphone (450) 562-0778
Télécopieur (450) 562-8482



RÉGIE INTERMUNICIPALE
Argenteuil Deux-Montagnes

NOVEMBRE 2002

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	10
INTRODUCTION	12
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	13
1.1. GÉOGRAPHIE	13
1.1.1. <i>Orientations et affectations du territoire</i>	13
1.2. DÉMOGRAPHIE	15
1.2.1. <i>Population permanente et saisonnière</i>	15
1.2.2. <i>Projections démographiques</i>	16
1.3. ÉCONOMIE.....	16
1.4. MUNICIPALITÉ VISÉES	17
2. ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT DANS LES DOMAINES DE LA RÉCUPÉRATION, DE LA VALORISATION ET DE L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	17
3. INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION	18
3.1. INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DES MRC LIMITROPHES	22
4. PORTRAIT DU SECTEUR MUNICIPAL	22
4.1. PROGRAMMES ET COÛTS DE GESTION	22
4.2. PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION EXISTANTS	27
4.3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	28
4.4. TAUX DE RÉCUPÉRATION ACTUEL POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR MUNICIPAL	30
5. PORTRAIT DES SECTEURS ICI ET CD	31
5.1. ICI DESSERVIS PAR LES COLLECTES MUNICIPALES.....	31
5.2. ICI DESSERVIS PAR LES COLLECTES PRIVÉES.....	32
5.3. SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA DÉMOLITION	33
6. BILAN DE MASSE TOTAL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE	34
7. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	36
7.1. LES ORIENTATIONS	36
7.2. LES OBJECTIFS.....	36
8. SCÉNARIOS	37
8.1. DÉMARCHE DE RÉALISATION.....	37
8.2. ÉLÉMENTS DE GESTION.....	38
8.2.1. <i>Les types de collecte</i>	38
8.2.2. <i>Les infrastructures</i>	41
8.2.3. <i>Programmes d'information et de sensibilisation</i>	42
8.2.4. <i>Les rendements anticipés</i>	47

8.2.5.	<i>L'estimation des coûts</i>	49
8.3.	SCÉNARIO PROPOSÉ.....	52
8.3.1.	<i>Mesures de réduction à la source</i>	52
8.3.2.	<i>Mesures de réemploi</i>	53
8.3.3.	<i>Mesures de recyclage</i>	55
8.3.4.	<i>Mesures de valorisation</i>	57
8.3.5.	<i>Mesure d'élimination</i>	59
9.	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	60
10.	PLAN D' ACTIONS	61
10.1.	MATIÈRES RECYCLABLES	62
10.2.	MATIÈRES PUTRESCIBLES	63
10.3.	RDD.....	64
10.4.	ENCOMBRANTS	65
10.5.	TEXTILES.....	66
10.6.	ÉLIMINATION	66
10.7.	ADMINISTRATION ET GESTION	67
10.8.	TARIFICATION	68
10.9.	SYNTHÈSE DU NOMBRE DE COLLECTES	69
10.10.	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	69
11.	ÉCHÉANCIER	71
12.	PROGRAMME DE SUIVI	72
	CONCLUSION	73
	LISTE DE RÉFÉRENCE	75
	BIBLIOGRAPHIE	76
	LEXIQUE	77
	ANNEXES	81
	ANNEXE 1 : ORGANISMES ET ENTREPRISES OEUVRANT DANS LES DOMAINES DE LA RÉCUPÉRATION, DE LA VALORISATION ET DE L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	82
	ANNEXE 2 : INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION	85
	ANNEXE 3 : MODES DE GESTION DU SECTEUR MUNICIPAL	88
	ANNEXE 4 : INVENTAIRES PAR FILIÈRE ET PAR MUNICIPALITÉ	97
	ANNEXE 5 : EXTRAIT DE L'ÉTUDE DE NI ENVIRONNEMENT (<i>PORTRAIT DE LA MRC ARGENTEUIL</i>)	106
	ANNEXE 6 : OBJECTIFS DE MISE EN VALEUR DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1998-2008 PAR SECTEUR	122
	ANNEXE 7 : RÉSOLUTION N ^o 10-10-126 DE LA MRC ARGENTEUIL	123

ANNEXE 8 : RÉSOLUTION N° 10-10-127 DE LA MRC ARGENTEUIL, QUANTITÉ ANNUELLE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES REÇUE ET TERRITOIRE DE DESSERTE DU L.E.S. DE LACHUTE	127
ANNEXE 9 : SYSTÈME DE TARIFICATION.....	131
ANNEXE 10 : CALCULS DE PERFORMANCE	133

LISTE DES FIGURES

FIGURE 5.1 : COMPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE ICI POUR LA MRC D'ARGENTEUIL	32
FIGURE 5.2 COMPOSITION DE LA CATÉGORIE « AUTRES » DES MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE ICI POUR LA MRC D'ARGENTEUIL.....	33

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1 : POPULATION PERMANENTE ET SAISONNIÈRE.....	15
TABLEAU 1.2 : PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES.....	16
TABLEAU 1.3 : DESCRIPTION DES MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LE PGMR	17
TABLEAU 2.1 : ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	18
TABLEAU 3.1 : CAPACITÉ DES INSTALLATIONS D'ÉLIMINATION DE LA MRC ARGENTEUIL	19
TABLEAU 3.2 : CAPACITÉ DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE LA MRC ARGENTEUIL	21
TABLEAU 4.1 : RESPONSABILITÉ DES DIVERS INTERVENANTS	23
TABLEAU 4.2 : ENTENTES INTERMUNICIPALES	24
TABLEAU 4.3 : SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	25
TABLEAU 4.4 : COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2001 POUR L'ENSEMBLE DE LA MRC ARGENTEUIL	26
TABLEAU 4.5 : PROGRAMMES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION POUR L'ENSEMBLES DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC.....	27
TABLEAU 4.6 : SYNTHÈSE DE LA PRODUCTION TOTALE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC ARGENTEUIL EN 2001	29
TABLEAU 4.7 : TAUX DE RÉCUPÉRATION ACTUELS POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR MUNICIPAL	30
TABLEAU 6.1 : TABLEAU SYNTHÈSE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	35
TABLEAU 8.1 : LISTE COMPARATIVE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CONSTITUANT LES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	39
TABLEAU 8.2 : RENDEMENTS ANTICIPÉS DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE VALORISATION DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.....	48
TABLEAU 8.3 : COÛTS APPROXIMATIFS DES OPTIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (CHOISIES).....	50
TABLEAU 10.1 : PLAN D' ACTIONS POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES.....	62
TABLEAU 10.2 : PLAN D' ACTIONS POUR LES MATIÈRES PUTRESCIBLES.....	63
TABLEAU 10.3 : PLAN D' ACTIONS POUR LES RDD.....	64

TABLEAU 10.4 : PLAN D' ACTIONS POUR LES ENCOMBRANTS	65
TABLEAU 10.5 : PLAN D' ACTIONS POUR LES TEXTILES	66
TABLEAU 10.6 : PLAN D' ACTIONS POUR L' ÉLIMINATION	67
TABLEAU 10.7 : PLAN D' ACTIONS POUR L' ADMINISTRATION ET LA GESTION	68
TABLEAU 10.8 : SYNTHÈSE DU NOMBRE DE COLLECTE	69
TABLEAU A2.1 : CAPACITÉ DES INSTALLATIONS D' ÉLIMINATION DES MRC AVOISINANTES	85
TABLEAU A2.2 : INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT	87
TABLEAU A3.1 : MODES DE GESTION DES DÉCHETS DOMESTIQUES	88
TABLEAU A3.2 : CONTRATS DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES	89
TABLEAU A3.3 : MODES DE GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES.....	90
TABLEAU A3.4 : CONTRATS DE COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES	91
TABLEAU A3.5 : MODES DE GESTION DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.....	92
TABLEAU A3.6 : CONTRATS DE COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES	92
TABLEAU A3.7 : MODES DE GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	93
TABLEAU A3.8 : CONTRATS DE COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	93
TABLEAU A3.9 : MODE DE GESTION DES ENCOMBRANTS	94
TABLEAU A3.10 : CONTRATS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS	94
TABLEAU A3.11 : MODES DE GESTION DES MATÉRIAUX SECS	95
TABLEAU A3.12 : CONTRATS DE COLLECTE DES MATÉRIAUX SECS	95
TABLEAU A3.13 : NOMBRE D'ICI UTILISANT LA COLLECTE MUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	96
TABLEAU A4.1 : PRODUCTION ANNUELLE DE DÉCHETS DOMESTIQUES (2001).....	97
TABLEAU A4.2 : PORTRAIT DES MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES.....	98
TABLEAU A4.3 : TAUX DE RÉCUPÉRATION – MATIÈRES RECYCLABLES	98
TABLEAU A4.4 : PORTRAIT DES MATIÈRES PUTRESCIBLES RÉCUPÉRÉES.....	99
TABLEAU A4.5 : TAUX DE RÉCUPÉRATION – MATIÈRES PUTRESCIBLES	99

TABLEAU A4.6 : PORTRAIT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX RÉCUPÉRÉS	100
TABLEAU A4.7 : TAUX DE RÉCUPÉRATION – RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	100
TABLEAU A4.8 : PORTRAIT DES MATÉRIAUX SECS RÉCUPÉRÉS	101
TABLEAU A4.9 : BOUES MUNICIPALES.....	102
TABLEAU A4.10 : BOUES DE FOSSES SEPTIQUES.....	102
TABLEAU A4.11 : PORTRAIT DES PNEUS RÉCUPÉRÉS.....	103
TABLEAU A4.12 : PORTRAIT DES TEXTILES RÉCUPÉRÉS	104
TABLEAU A4.13 : TAUX DE RÉCUPÉRATION – TEXTILES	104
TABLEAU A4.14 : PORTRAIT DES MATIÈRES CONSIGNÉES RÉCUPÉRÉES	105
TABLEAU A4.15 : TAUX DE RÉCUPÉRATION – MATIÈRES CONSIGNÉES	105
TABLEAU A8.1 : QUANTITÉ ANNUELLE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES REÇUE ET TERRITOIRE DE DESSERTE DU L.E.S. DE LACHUTE	130

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : ORGANISMES ET ENTREPRISES OEUVRANT DANS LES DOMAINES DE LA RÉCUPÉRATION, DE LA VALORISATION ET DE L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	82
ANNEXE 2 : INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION.....	85
ANNEXE 3 : MODES DE GESTION DU SECTEUR MUNICIPAL	88
ANNEXE 4 : INVENTAIRES PAR FILIÈRE ET PAR MUNICIPALITÉ.....	97
ANNEXE 5 : EXTRAIT DE L'ÉTUDE DE NI ENVIRONNEMENT (<i>PORTRAIT DE LA MRC ARGENTEUIL</i>)	106
ANNEXE 6 : OBJECTIFS DE MISE EN VALEUR DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1998-2008 PAR SECTEUR.....	122
ANNEXE 7 : RÉOLUTION N ^o 10-10-126 DE LA MRC ARGENTEUIL.....	123
ANNEXE 8 : RÉOLUTION N ^o 10-10-127 DE LA MRC ARGENTEUIL, QUANTITÉ ANNUELLE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES REÇUE ET TERRITOIRE DE DESSERTE DU L.E.S. DE LACHUTE	127
ANNEXE 9 : SYSTÈME DE TARIFICATION	131
ANNEXE 10 : CALCULS DE PERFORMANCE	133

AVANT-PROPOS¹

Au début des années 70, les Québécois ont réalisé que leur environnement était en péril en raison de leur mode de vie. En effet, après la Seconde Guerre mondiale, la société d'autosuffisance a rapidement évolué vers celle de surconsommation. Sur une aussi courte période de temps, les impacts sur le milieu n'ont pas tardé à se manifester. L'extraction et la transformation de grandes quantités de ressources naturelles, souvent non renouvelables, nécessaires à la satisfaction sans cesse croissante de nos besoins de consommation sont responsables des principaux problèmes de pollution : pollution des eaux, réchauffement climatique, contamination et érosion des sols, dégradation des écosystèmes et diminution de la biodiversité.

Par ailleurs, les dépotoirs ont rapidement été surchargés et sont également devenus d'importants générateurs de pollution. Ainsi, pour remédier à la situation, le gouvernement de l'époque a adopté la *Politique de conservation des ressources et de l'environnement* (Services de protection de l'environnement, précurseur du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ)).

En 1978, afin de resserrer les normes de gestion des résidus, le *Règlement sur les déchets solides* est adopté et géré par le ministère de l'Environnement du Québec. En 1989, le Québec s'est donné pour objectif de réduire de 50% l'élimination des résidus pour l'an 2000, par le biais de la *Politique québécoise de gestion intégrée des déchets solides* (Direction de la récupération et du recyclage du MENVIQ).

Vers 1995, à mi-chemin de la date butoir, il devenait de plus en plus évident que l'objectif de 50% ne serait pas atteint. Le Ministère de l'environnement et de la faune a alors mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour tenir une consultation publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Les recommandations² du BAPE issues de cette consultation publique ont conduit à l'élaboration du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* (MEF, 1998). Celui-ci a été présenté le 15 septembre 1998 et annonçait la venue de nouvelles dispositions réglementaires, de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et de changements majeurs dans les méthodes de gestion des résidus par le biais de la Loi 90 (chapitre 75, 1999).

Ces modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) obligent, entre autres, les municipalités régionales (MR) à établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) d'ici le 1^{er} janvier 2004. En plus des organismes municipaux, elle interpelle aussi les entreprises ainsi que la population. Elle a, notamment, comme objet de prévenir ou de réduire significativement la production de matières résiduelles, de promouvoir la récupération et la valorisation de matières résiduelles, de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et d'assurer la gestion sécuritaire des installations d'élimination ainsi que d'obliger la prise en compte par les fabricants et les importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts

¹ Tiré du guide d'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles de l'AOMGMR.

² BAPE, 1997, Déchets d'hier, ressources de demain.

afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits. Une telle réduction s'inscrit dans une optique de développement durable où chaque citoyen comble des besoins sans compromettre la capacité de générations futures de satisfaire les leurs.

INTRODUCTION

Afin de se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC Argenteuil adoptait, le 19 septembre 2001, une résolution confirmant son intention de débiter la confection de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les PGMR ont été identifiés par le gouvernement comme un des principaux outils de mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* qui a entre autres comme objectif de récupérer et de mettre en valeur, d'ici 2008, 65 pour cent des résidus pouvant être valorisés.

La MRC Argenteuil et les municipalités qui la composent sont conscientes des efforts à déployer pour atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et de leurs responsabilités en matière de gestion des matières résiduelles. C'est pourquoi elles endossent les orientations du gouvernement québécois en la matière et sont enthousiastes à l'idée d'instaurer de nouvelles pratiques de gestion de matières résiduelles s'inscrivant au principe de développement durable. La MRC désire se doter d'un PGMR souple, réaliste, qui respecte les réalités socio-économiques de son territoire et où tous les intervenants contribuent en assumant leur rôle et leur part de responsabilité. Ce sont les principaux aspects qui ont guidé l'élaboration du présent projet de plan de gestion des matières résiduelles.

Le projet de plan est divisé en onze chapitres. Le premier présente une brève description du territoire de planification. Le deuxième identifie les organismes et les entreprises du territoire œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Le troisième dresse le portrait du secteur municipal quant aux modes de gestion actuels et à la production de matières résiduelles. Le quatrième chapitre caractérise le secteur des industries, des commerces et des institutions ainsi que celui de la construction et de la rénovation. Le cinquième trace le bilan de masse pour l'année 2001 de la production totale de matières résiduelles. Le chapitre six identifie toutes les infrastructures de traitement et d'élimination du territoire de la MRC Argenteuil et des MRC environnantes. Le septième porte sur les orientations et objectifs que la MRC se donne en matière de gestion des matières résiduelles. Le huitième chapitre énonce les mesures envisagées par la MRC pour atteindre les objectifs de mise en valeur. Le neuvième propose un budget de mise en œuvre alors que le chapitre dix identifie les actions à entreprendre au cours des années selon les différentes filières. Enfin, le chapitre onze traite du budget et le dernier envisage le programme de suivi.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

La description du territoire de planification est un élément essentiel du PGMR puisque le caractère distinctif de ce dernier va orienter les différentes mesures à prendre en matière de gestion intégrée des matières résiduelles. Cette description comprend trois volets. Le premier est une description géographique, le second une description démographique et le troisième touche aux activités économiques.

1.1. GÉOGRAPHIE

D'une superficie de 1270 km², la MRC d'Argenteuil est situé dans la partie Sud-Ouest de la région des Laurentides, à environ 75 km de Montréal et 130 km de Gatineau. Neuf municipalités la composent, soit le village de Grenville, les cantons de Gore, de Wentworth et de Harrington, la ville de Lachute ainsi que quatre municipalités sans désignation soit Mille-Isles, Saint-André-d'Argenteuil, Brownsburg-Chatham et Grenville-sur-la-Rouge. Le territoire est bordé à l'Ouest par la MRC Papineau, au Nord par les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, à l'Est par les MRC La Rivière-du-Nord, Mirabel et Deux-Montagnes et enfin au Sud par la MRC Vaudreuil-Soulanges et par la province de l'Ontario, toutes deux situées sur la rive sud de la rivière des Outaouais.

Le territoire compte de nombreux lacs et rivières dont les principales sont la rivière des Outaouais, la rivière du Nord et la rivière Rouge. Deux grandes entités géographiques façonnent les paysages de la MRC d'Argenteuil et conditionnent en grande partie l'utilisation du sol : Les Basses-Terres du Saint-Laurent et le plateau laurentidien. Les Basses-Terres du Saint-Laurent représentent une vaste plaine composée de sols argileux propices aux activités agricoles. Le plateau laurentidien est, quant à lui, caractérisé par un relief accidenté, constitué de collines et de plateaux entrecoupés de vallées plus ou moins étroites où l'on retrouve un large couvert forestier morcelé. Les activités agroforestières et récréotouristiques y sont prédominantes.

1.1.1. Orientations et affectations du territoire

La MRC d'Argenteuil s'est donnée neuf principes de bases sur lesquels reposeront les décisions futures en matière de protection environnementale, d'organisation, de mise en valeur et de développement du territoire. Tout le contenu du PGMR a été élaboré en conformité avec le schéma d'aménagement et avec ces principes. Plus précisément, les orientations du schéma d'aménagement sont :

- D'appuyer une vision régionale de l'aménagement du territoire basée sur le renforcement des structures urbaines déjà existantes dans sa hiérarchie (ville-centre, pôles intermédiaires et noyaux villageois) et sur la protection et la valorisation des ressources naturelles dans un contexte de développement durable.
- De contribuer à l'amélioration de l'ensemble des conditions d'accessibilités au territoire, à la qualité des infrastructures et des services aux usagers des divers modes de transport.

- De tendre vers une meilleure protection publique relativement aux activités présentant des contraintes anthropiques et naturelles connues sur le territoire.
- De viser une plus grande protection des habitats fauniques du territoire et une plus grande valorisation de ses milieux particuliers.
- De faire de la gestion de l'eau souterraine un enjeu prioritaire de protection environnementale et de développement économique durable pour l'ensemble du territoire.
- D'accroître le positionnement économique forestier de la MRC d'Argenteuil, par le développement de projets multiressource (forestier, faunique, touristique et de villégiature) en respect avec le milieu environnemental et l'ensemble des usagers.
- De viser une protection adéquate et une valorisation du territoire agricole et de ses activités dans un contexte de développement durable des communautés rurales.
- De reconnaître la mise en valeur et la protection du patrimoine bâti et paysager comme une composante incontournable du processus de développement local.
- De créer les conditions favorables à l'aménagement du territoire et au développement des axes récréotouristiques le long de la rivière des Outaouais, de la rivière Rouge et des routes 327 et 329 prioritairement.

Les grandes affectations du territoire s'inscrivent à l'intérieur du contexte de planification régionale. Ainsi, le territoire de la MRC d'Argenteuil est divisé en onze (11) affectations du territoire : agricole, agro-forestière, forestière de production et de développement multiressource, résidentielle-villégiature, rurale, urbaine locale, urbaine intermunicipale, urbaine interrégionale, industrielle et enfin affectation de gestion des matières résiduelles. Les plus importantes en terme de superficie sont les affectations agricole, agro-forestière, forestières de production et de développement multiressource.

Quant à l'aire d'affectation de gestion des matières résiduelles, elle vise les terrains servant au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) et ceux environnants. Compte tenu de sa reconnaissance régionale, cette affectation autorise de façon prioritaire les activités et les usages reliés à l'élimination et au traitement des matières résiduelles (réduction à la source, réemploi, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination et toute autre activité de gestion intégrée des matières résiduelles).

À ce propos, le chapitre 12 du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Argenteuil nous indique, entre autre, que l'orientation générale au niveau de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Argenteuil est de *régionaliser la planification et la gestion des matières résiduelles*. À cette grande orientation s'ajoutent deux objectifs spécifiques. Premièrement, d'améliorer les connaissances sur la provenance et l'utilisation des matières résiduelles par la préparation et l'adoption d'un plan de gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC et par la reconnaissance du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la RIADM comme seul et unique site sur le territoire de la MRC. Et deuxièmement, de rentabiliser les investissements et de maintenir les coûts de traitement des matières récupérables des municipalités locales

de la MRC à des niveaux acceptables par la mise en commun des infrastructures et des équipements reliés à la gestion des matières résiduelles. Ces objectifs constituent d'ailleurs des éléments essentiels du PGMR de la MRC d'Argenteuil et nous en traiterons d'avantage à la section 7.

1.2. DÉMOGRAPHIE

Les données démographiques vont nous permettre de connaître la population totale ainsi que sa répartition sur le territoire. Cette répartition géographique est importante puisqu'elle peut devenir un facteur déterminant pour la localisation d'éventuelles infrastructures et le développement de scénarios de gestion. De même, la connaissance de la distribution de la population permanente et saisonnière et des projections démographiques va nous aider à caractériser les matières résiduelles du territoire de la MRC et à prévoir la production future de ces dernières.

1.2.1. Population permanente et saisonnière

La population de la MRC d'Argenteuil est répartie de façon hétérogène parmi les neuf municipalités qui la composent. Avec ses 11 628 habitants (Tableau 1.1), la ville de Lachute est la municipalité du territoire la plus peuplée et représente une proportion de 40,2 % de l'effectif démographique de la MRC. La municipalité de Brownsburg-Chatham occupe le deuxième rang, avec une population de 6 770 habitants et une proportion de 23,4 % de la population de la MRC. Ces deux municipalités regroupent donc à elles seules près de 65 % des résidents de la MRC d'Argenteuil. Une seule municipalité connaît une population inférieure à 1000 habitants. Il s'agit du canton de Wentworth (434 hab.).

Tableau 1.1 : Population permanente et saisonnière

Municipalité	Population		
	permanente	saisonniers	Totale ³
Brownsburg-Chatham	6 770	2 500	8 020
Gore	1 260	2 703	2 612
Grenville - village	1 315	0	1 315
Grenville-sur-la-Rouge	2 663	200	2 763
Harrington	785	2 976	2 273
Lachute	11 628	250	11 753
Mille-Isles	1 209	1 000	1 709
Saint-André-d'Argenteuil	2 867	500	3 117
Wentworth	434	2 000	1 434
MRC	28 931	12 129	34 996

³ La population totale est calculée en fonction de la production de matières résiduelles. Elle ne considère que la moitié des saisonniers qui n'occupent le territoire que six mois par année.

1.2.2. Projections démographiques

Selon les projections démographiques de la MRC Argenteuil et selon un modèle mathématique, la population de la MRC d'Argenteuil devrait connaître en 2011 un effectif de 29 364 habitants, soit une augmentation de 1,5% comparativement à 2001 (Tableau 1.2). Si la tendance se maintient, et rien ne semble indiquer le contraire, cette faible augmentation de la population aura très peu d'impact sur la production de matières résiduelles au cours de cette période. C'est pourquoi la variation démographique ne sera pas considérée dans l'élaboration du PGMR.

Tableau 1.2 : Projections démographiques

Municipalité	Population		
	2001	2006	2011
Brownsburg-Chatham	6 770	6 896	7 023
Gore	1 260	1 385	1 523
Grenville - village	1 315	1 248	1 184
Grenville-sur-la-Rouge	2 663	2 687	2 710
Harrington	785	864	951
Lachute	11 628	11 406	11 189
Mille-Isles	1 209	1 310	1 420
Saint-André-d'Argenteuil	2 867	2 840	2 813
Wentworth	434	489	550
MRC	28 931	28 636	29 364

1.3. ÉCONOMIE

Les neuf municipalités de la MRC Argenteuil représentent une région fort diversifiée en termes d'activités socio-économique et environnementales. Les municipalités du secteur nord revêtent de grands potentiels au niveau de la villégiature, de la faune et de la foresterie. Les municipalités du terroir agricole, situées plus au sud, bénéficient d'excellentes conditions pour le maintien et le développement des activités agricoles. Les municipalités qui longe la rivière des Outaouais présentent, quant à elles, une riche histoire et une forte attraction récréo-touristique. Finalement, la ville centre de Lachute constitue le pôle d'emplois majeur de la communauté argenteuilloise et offre une gamme variée de services.

Le secteur tertiaire est le secteur qui génère le plus d'activités économique dans la MRC. Il représente 68% des entreprises et 64 % des emplois du territoire. Le secteur secondaire vient au second rang en terme d'activités économiques. L'industrie manufacturière regroupe plus de 85% des emplois de ce secteur. Les villes de Lachute et Brownsburg-Chatham concentrent plus de 60% des emplois du secteur secondaire. Quant au secteur primaire, il est surtout dominé par l'agriculture avec une proportion de 69% du nombre d'emplois. Suivent le secteur de l'extraction minière et pétrolière et le secteur forestier.

1.4. MUNICIPALITÉ VISÉES

Neuf (9) municipalités sont couvertes par le présent PGMR : les neuf (9) de la MRC d'Argenteuil, soit le village de Grenville, les cantons de Gore, de Wentworth et de Harrington, la ville de Lachute ainsi que les municipalités de Grenville-sur-la-Rouge, de Mille-Isles, de Saint-André-d'Argenteuil et de Brownsburg-Chatham. Le tableau 1.3 les décrit brièvement.

Tableau 1.3 : Description des municipalités visées par le PGMR

Municipalité	Population			Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)	Type de secteur	Nombre de portes
	permanente	saisonnière	Totale ⁴				
Brownsburg-Chatham	6 770	2 500	8 020	249,31	27,2	rural	3310
Gore	1 260	2 703	2 612	93,86	13,4	rural	1303
Grenville - village	1 315	0	1 315	3,18	413,5	semi-urbain	644
Grenville-sur-la-Rouge	2 663	200	2 763	321,67	8,3	rural	1750
Harrington	785	2 976	2 273	243,87	3,2	rural	1461
Lachute	11 628	250	11 753	100,20	116,0	rural	5313
Mille-Isles	1 209	1 000	1 709	59,98	20,2	rural	834
Saint-André-d'Argenteuil	2 867	500	3 117	98,45	29,1	rural	1272
Wentworth	434	2 000	1 434	88,99	4,9	rural	702
MRC	28 931	12 129	34 996	1 259,51	635,8		16 589

2. ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT DANS LES DOMAINES DE LA RÉCUPÉRATION, DE LA VALORISATION ET DE L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plusieurs types d'organismes et d'entreprises œuvrent sur le territoire de la MRC Argenteuil dans les domaines de la récupération, de la valorisation (réemploi et recyclage) et de l'élimination des matières résiduelles. Ces organismes et entreprises sont présentés au tableau 2.1 en spécifiant le type de matières récupérées et leurs activités. La liste détaillée des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles est présentée à l'annexe 1.

⁴ La population totale est calculée en fonction de la production de matières résiduelles. Elle ne considère que la moitié des saisonniers qui n'occupent le territoire que six mois par année.

Tableau 2.1 : Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles

Type d'entreprise	Nombre	Matières récupérées	Activités			
			Réemploi	Recyclage	Élimination	Sensibilisation
Centre d'entraide	1	accessoires, articles de maison, électroménagers, jouets, livres, meubles	X	X		
Centre de récupération	1	papiers et cartons		Xa		
Entreprises de collecte	4 (3)	déchets domestiques, matières recyclables		X	X et Xa	
	4 (2)	boues			X et Xa	
Location de conteneur	3 (2)	divers	X	X	X	
Ferrailleur	1	métaux		Xa		
Friperie	1	accessoires, chaussures, vêtements	X			
Librairie	1	livres	X	X		
Opticiens et Optométristes	3	lunettes	X			
OSBL	2	articles de maison, électroménagers, jouets, livres, meubles	X	X		
Pharmacies	7	déchets biomédicaux			Xa	
Quincailleries	2	huiles usées, peintures		Xa		
Récupérateurs	3	électroménagers appareils motorisés	X			
Société d'horticulture et d'écologie	1					compostage

3. INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION

La MRC d'Argenteuil est bien nantie en infrastructure de traitement et d'élimination des matières résiduelles. On y dénombre trois lieux d'élimination (dont un à fermé en août 2002), un site de lagunage et de compostage des boues de fosses septiques (B.F.S.) et municipales, une plate-forme de compostage, un centre de tri et un dépôt permanent pour les résidus domestiques dangereux (RDD). Les trois lieux d'élimination des matières résiduelles sont : le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) à Lachute, le dépôt en tranchée (D.E.T.) de la municipalité de Harrington et l'ancien dépôt de matériaux secs (D.M.S.) situé à Brownsburg-Chatham (Tableau 3.1).

En opération depuis 1966, le site d'enfouissement de la RIADM en est à sa quatrième génération en terme de méthode de gestion des déchets. D'un simple dépotoir, le L.E.S. a été transformé en site d'enfouissement par atténuation en 1975. Ce mode d'élimination a été amélioré en 1988 en y ajoutant un système de collecte et de traitement du lixiviat. Enfin, depuis 1995 les déchets sont gérés par encapsulation dans l'argile. D'une capacité de 3 000 000 m³, le site de la RIADM dessert près de 70 municipalités comprises dans les MRC des régions administratives des Laurentides, de Lanaudière, de la Montérégie, de Laval et de l'Outaouais. Le site d'enfouissement sanitaire de la RIADM reçoit près de 350 000 tonnes par année de déchets domestiques, commerciaux et industriels, de matériaux secs et de boues.

Tableau 3.1 : Capacité des installations d'élimination de la MRC Argenteuil

Municipalité	Type d'installation	Localisation	Promoteur	Date d'ouverture	Volume		Date de fermeture
					Annuel (t.m.)	Complété (%)	
Lachute	L.E.S.	6985, chemin des Sources, Lachute	R.I.A.D.M.	1975	432 000 ¹ ?	83% ?	2004 ² ?
Harrington	D.E.T.	Lot 5A-1 et partie 5A du rang 5, Harrington	municipalité	1988	500	25%	2044
Brownsburg-Chatham	D.M.S.	345 route du Canton, Lot 457 et 459, rang II	Intersan	1990	94 000	100%	2002-08-12

*9 Per t/m³
800 000 t*

¹ Selon l'étude d'impact, le projet d'agrandissement envisage un tonnage annuel de 500 000 t/année.

² Selon l'étude d'impact, le scénario de 500 000 t/année reporterait la fermeture du site en 2023.

le promoteur en 1988 = 300 000 t/an

Le seul dépôt en tranchée sur le territoire de la MRC d'Argenteuil est situé dans la municipalité de Harrington. En opération depuis plus de 25 ans, on y reçoit des déchets domestiques, des souches, des branches, des pneus et du métal. Les pneus sont cependant récupérés via le programme de Recyc-Québec alors que le métal est récupéré par un entrepreneur privé. Un dépôt de matériaux secs était également présent à Brownsburg-Chatham. Ce dépôt était exploité par la compagnie Intersan Inc. Fermé depuis le mois d'août 2002, il recevait annuellement 95 000 tonnes métriques de matériaux secs.

Ce qui caractérise les installations de traitement des matières résiduelles de la MRC, bien plus que leur nombre, c'est la diversité : un centre de tri des matières recyclables, deux sites de compostage et un dépôt permanent de RDD (Tableau 3.2). Cette diversité permet à la MRC d'Argenteuil de bien se positionner en matière de gestion intégrée des matières résiduelles.

En opération depuis juin 1998, la Corporation régionale du Centre de Tri - CFER, plus communément appelée Centre de Tri - CFER, regroupe 40 municipalités membres et 9 municipalités clientes. Établi à Lachute sur le site du complexe environnemental de la RIADM, le centre de tri est l'employeur d'une vingtaine de personnes de la région et le lieu de formation des élèves du programme CFER, programme destiné aux jeunes décrocheurs scolaires en réinsertion. Bâtit au coût de 3 millions de dollars, le centre de tri dessert une population de 300 000 habitants et a une capacité annuelle de traitement de 10 000 à 30 000 tonnes de matières selon le nombre de quarts de travail (Tableau 3.2). On y reçoit le papier, le carton, le plastique, les métaux ferreux et non-ferreux et le verre.

Le territoire compte également deux sites de compostage : celui de la RIADM, situé à même le lieu d'enfouissement sanitaire et géré par GSI Environnement et celui de compostage des boues de fosses septiques situé sur le territoire de la municipalité de Brownsburg-Chatham et opéré par Mironor. Aménagé en 1995, le site de compostage de la RIADM occupe une superficie totale de 5 hectares et il comprend une aire de réception, une plate-forme de traitement, une aire de tamisage et une aire d'entreposage du compost mature. Il est également ceinturé d'un fossé de captage des eaux de percolation lesquelles sont acheminées au système de traitement du lixiviat du site d'enfouissement. La capacité d'accueil du site de compostage est de 80 000 m³ ou 32 000 tonnes métriques (Tableau 3.2) et la technique de compostage pratiquée est l'andainage. Il faut compter de 8 à 16 mois pour obtenir un produit final de qualité qui sera vendu directement aux citoyens se présentant au site ou via la journée « Retour à la Terre ». Le site de compostage dessert actuellement 25 municipalités de la région qui y acheminent, chacune, différents types de résidus. Présentement, les principaux types de résidus compostés au site comprennent : les feuilles d'automne, les sapins de Noël, les copeaux de bois, les matières putrescibles résidentiels et commerciaux incluant le gazon, les plantes, restes de jardinage, les déchets de table, etc. La quantité de résidus traités au site en 2000 a été de 3 755 tonnes métriques.

Tableau 3.2 : Capacité des installations de traitement de la MRC Argenteuil

Municipalité	Type d'installation	Localisation	Promoteur	Date d'ouverture	Volume Annuel (t)	Capacité de traitement	Date de fermeture
Lachute	Centre de tri des matières recyclables	601 chemin Félix-Touchette	Corporation composée de 40 municipalités	1998	22 000	30 000 t.m.	n.d.
Lachute	Plate-forme de compostage	6985, Ch. des Sources	RIADM - GSI Environnement	1995	4 000	32 000 t.m.	n.d.
Brownsburg-Chatham	Site de lagunage de B.F.S.	Lot 458, rang II	Mironor	1990	n.d.	22 730 m ³	n.d.
Brownsburg-Chatham	Site de compostage de B.F.S.	Lot 458, rang II	Mironor	1990	n.d.	40 000 m ³	n.d.
Lachute	Dépôt de RDD	651, chemin Félix-Touchette	RIADM	1997		40 barils de 250 litres	n.d.

Situé sur le territoire de la municipalité de Brownsburg-Chatham, le site de compostage des boues de fosses septiques, avec son site de lagunage adjacent, est le seul de ce genre sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Propriété de Réservoir Septique Lachute, ce site reçoit le contenu des fosses septiques d'une dizaine de municipalités et est en opération depuis déjà 10 ans. Grâce à un équipement de pointe dont un presseur rotatif, les boues sont déshydratées et ensuite mélangées à des copeaux de bois pour donner en toute fin d'opération du compost. Ce compost est revendu, entre autres, à des compagnies d'excavation.

Dans le cadre d'un projet-pilote en collaboration avec le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, la Régie Intermunicipale s'est dotée, en 1997, d'une unité mobile de collecte et d'un dépôt permanent d'entreposage de résidus domestiques dangereux lequel peut contenir jusqu'à une quarantaine de barils de 205 litres chacun. Le tout est opéré par le personnel à l'emploi de la Régie Intermunicipale ayant reçu une formation professionnelle dans le domaine et supervisé par un ingénieur chimiste. Situé sur le site du complexe environnemental de la RIADM, le dépôt permanent de résidus domestiques dangereux permet l'entreposage sécuritaire des R.D.D. recueillis lors des collectes-satellite dans les municipalités. Les matières y sont triées par catégorie, emballées et identifiées en vertu du Règlement sur le transport des matières dangereuses. Le dépôt compte deux pièces distinctes visant à séparer les produits inflammables des autres produits et il est également caractérisé par un plancher imperméable, un système de ventilation forcée, un bassin de rétention en cas

de déversement, d'extincteurs et d'équipements de sécurité. Les barils, une fois complétés, sont alors acheminés à une installation spécialisée dans le traitement des R.D.D.

3.1. INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DES MRC LIMITOPHES

Parmi les MRC entourant la MRC Argenteuil on compte bon nombre d'infrastructures de traitement et d'élimination des matières résiduelles. Du côté de la région des Laurentides, la MRC Antoine-Labelle possède sur son territoire deux LES, 21 DET, un centre de tri et deux DMS. La MRC des Laurentides compte quatre DET et un producteur de compost, tandis que les MRC Pays-d'en-Haut et Rivière-du-Nord compte respectivement un DMS et un LES. Dans la région de l'Outaouais, la MRC Papineau compte huit DET, deux lieux d'élimination des boues et un site de récupération des matériaux secs. L'annexe 2 répertorie toutes les infrastructures de traitement et d'élimination des MRC limitrophes en spécifiant leur localisation et le type de promoteur lorsque disponibles.

4. PORTRAIT DU SECTEUR MUNICIPAL

La présente section dresse un portrait de la situation de la MRC Argenteuil concernant la gestion des matières résiduelles. Il sera question dans un premier temps des programmes et des coûts de gestion existant sur le territoire de planification et, dans un deuxième temps, de l'inventaire des matières résiduelles. Toutes les modalités de gestion ainsi que les quantités de résidus générés qui sont ici présentés ont trait à l'année 2001.

4.1. PROGRAMMES ET COÛTS DE GESTION

Au niveau municipal, les responsabilités des différents intervenants diffèrent d'une municipalité à l'autre. Dans la MRC, trois municipalités ont confié la gestion des matières résiduelles à une régie intermunicipale soit Brownsburg-Chatham, Lachute et Saint-André-d'Argenteuil, alors que les sept autres municipalités se chargent elles-mêmes de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire respectif. Le tableau 4.1 indique, selon la filière, la responsabilité des divers intervenants du milieu municipal. Il est à noter, qu'outre les municipalités et la régie intermunicipale, le secteur privé occupe une place importante notamment au niveau des textiles et des boues de fosses septiques et industrielles. Pour l'ensemble de la MRC, les responsabilités sont donc partagées entre la RIADM, les municipalités et le secteur privé.

MRC ARGENTEUIL
 PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 4.1 : Responsabilité des divers intervenants

Municipalité	Résidus domestiques	Collecte sélective	Matières putrescibles	Collecte des RDD	Collecte des encombrants	Collecte des pneus	Collecte des textiles	Gestion des boues			Collecte des matériaux secs	Collecte des ICI
								résidentielles	municipales	industrielles		
Brownsburg-Chatham	R	R	R	R et P	R	R et P	P	P	M	P	P	R et P
Calumet	M	M	M	P	M	P	P	P	-	P	M et P	M et P
Gore	M	M	-	P	P	M et P	P	P	-	P	M et P	M
Grenville - village	M	M	M	M et P	M	M et P	P	P	M	P	P	M et P
Grenville - canton	M	M	M	M et P	M	M et P	P	P	-	P	M et P	M et P
Harrington	M	M	-	P	M	M et P	P	P	-	P	M et P	M
Lachute	R	R	R	R et P	R	R et P	P	P	M	P	P	R et P
Mille-Isles	M	-	-	P	P	P	P	P	-	P	P	M
Saint-André-d'Argenteuil	R	R	R	R et P	R	R et P	P	P	M	P	P	R et P
Wentworth	M	M	M	P	M	M et P	P	P	-	P	M et P	M et P

M : municipal

P : Privé

R : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)

Malgré ce partage de responsabilités et la présence du secteur privé, plusieurs ententes intermunicipales régissent la gestion des matières résiduelles dans la MRC d'Argenteuil. Ces ententes sont présentées et décrites au tableau 4.2.

Tableau 4.2 : Ententes intermunicipales

Municipalité	Partie à l'entente	Situé sur le territoire	Objet de l'entente	Matières visées	Durée (ans)	Date d'échéance
Brownsburg-Chatham	RIADM	oui	collecte, transport, recyclage, valorisation et enfouissement	déchets domestiques, matières recyclables, matières putrescibles, RDD, encombrants, pneus	1 an	2002-12-31
Calumet	RIADM	oui	collecte, transport, enfouissement et recyclage	déchets domestiques, matières recyclables	3 ans	2001-12-31
Gore	RIADM	oui	collecte, valorisation	RDD	n.a.	n.a.
Grenville - village	RIADM	oui	enfouissement	déchets domestiques	3 ans	2002-12-31
	RIADM	oui	compostage	feuilles	5 ans	2003-12-31
Grenville - canton	RIADM	oui	enfouissement	déchets domestiques	3 ans	2001-12-31
Harrington	RIADM	oui	transport	matières recyclables	5 ans	2004-12-31
Lachute	RIADM	oui	collecte, transport, valorisation et enfouissement	déchets domestiques, matières recyclables, matières putrescibles, RDD, encombrants, pneus	1 an	2002-12-31
Mille-Isles	RIADM	oui	collecte, transport, valorisation et enfouissement	déchets domestiques, RDD, encombrants	5 ans	2006-12-31
Saint-André-d'Argenteuil	RIADM	oui	collecte, transport, valorisation et enfouissement	déchets domestiques, matières recyclables, matières putrescibles, RDD, encombrants, pneus	1 an	2001-12-31
Wentworth	RIADM	oui	enfouissement	matières résiduelles domestiques	1 an	2001-12-31

Sur l'ensemble du territoire de la MRC Argenteuil plusieurs programmes de collecte avaient cours en 2001. Ainsi, neuf municipalités offraient la collecte sélective à leurs citoyens : deux par apport volontaire et sept en porte-à-porte. Dans tous les cas, les ICI étaient desservies par cette collecte. En ce qui concerne les matières putrescibles, une municipalité récupère les matières putrescibles, soit Lachute (collecte à trois voies) et trois autres font la collecte des feuilles. Cinq municipalités ont offert un service de collecte des RDD soit par apport volontaire au dépôt permanent de la RIADM soit par collecte satellite. On remarque également que trois municipalités de la MRC ont offert des collectes de sapins de Noël au cours de cette période (Tableau 4.3).

Tableau 4.3 : Synthèse des activités de gestion des matières résiduelles

Municipalité	Collecte de déchets domestiques	Collecte sélective					Collecte de résidus verts	Collecte de RDD	Collectes spéciales
		Apport volontaire	Porte à porte		ICI	3 voies			
			bacs roulants	sacs					
Brownsburg-Chatham	•		•		•		feuilles	•	sapins
Calumet	•		•		•				
Gore	•	•			•				
Grenville - village	•		•		•		feuilles	•	
Grenville - canton	•		•	•	•			•	
Harrington	•	•			•				
Lachute	•		•		•	•		•	sapins
Mille-Isles	•								
Saint-André-d'Argenteuil	•		•		•		feuilles	•	sapins
Wentworth	•		•		•				
MRC	10	2	7		9	1	3	5	3

Quant aux sommes allouées à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la MRC Argenteuil, elles s'élevaient à un peu plus de 1 317 000 \$ en 2001. Ce montant correspond au total des sommes dépensées par chacune des municipalités pour la gestion de leurs matières résiduelles. Le tableau 4.4 répartit ce montant à travers les différentes activités de gestion. On y note que les activités de collecte, de transport et de récupération représentent la part la plus importante avec 926 132 \$, soit près de 75% du montant global engagé en 2001. Les activités de traitement et de disposition, soit le tri de matières recyclables et l'enfouissement sanitaire, quant à eux, ne représentent que le quart des sommes affectées à la gestion.

Tableau 4.4 : Coûts de gestion des matières résiduelles en 2001 pour l'ensemble de la MRC Argenteuil

Collecte, transport et récupération	Coûts (\$/an)
Déchets domestiques	746 256,16 \$
Matières recyclables	112 092,27 \$
Matières putrescibles	12 017,90 \$
Résidus domestiques dangereux	53 216,06 \$
Encombrants	0,00 \$
Boues	0,00 \$
Matériaux secs	2 550,25 \$
SOUS-TOTAL (A)	926 132,64 \$
Traitement et disposition	
Traitement des boues municipales	
Traitement des boues de fosses septiques	
Compostage	
Enfouissement sanitaire	308 393,92 \$
Tri des matières recyclables	17 825,78 \$
Autres	
SOUS-TOTAL (B)	326 219,70 \$
Installations	
Dépôt en tranchée	25 430,00 \$
Dépôt de matériaux secs	0,00 \$
Centre de tri	
SOUS-TOTAL (C)	25 430,00 \$
PROGRAMME ET ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION (D)	39 969,84 \$
TOTAL (A+B+C+D)	1 317 752,18 \$

L'annexe 3 présente en détails les modalités de gestion pour chacune catégories de matières résiduelles produites sur le territoire des municipalités. Pour chaque catégories, on retrouve une description des activités de collecte et de transport, de traitement et/ou d'élimination en vigueur dans les différentes municipalités du territoire (contrats, coûts et mode de gestion).

4.2. PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION EXISTANTS

Un peu moins de 40 000\$ a été consacré aux activités ou programmes de sensibilisation en 2001 ce qui représente un coût à la porte pour l'ensemble de la MRC de 2,40\$. Toutefois, il est à noter que la plupart de ce montant a été engagé par la RIADM pour ses municipalités membres. Les moyens utilisés pour ces programmes de sensibilisation et d'information sont variés et l'ensemble des catégories de matières résiduelles a été visé. Le tableau 4.5 dresse un bref portrait des programmes de sensibilisation et d'information utilisés en 2001 sur le territoire de la MRC.

Tableau 4.5 : Programmes d'information et de sensibilisation pour l'ensembles des municipalités de la MRC

Municipalité	Moyens	Matières visées	Objectif	Coût
Brownsburg-Chatham	bulletin municipal, écocalendarier, dépliant, radio, journaux	déchets domestiques, matières recyclables, résidus verts, RDD, pneus, feuilles, sapins	information sur les collectes, les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation	11 308 \$
Calumet	-	-	-	-
Gore	journal régional, envois postaux, feuillets accompagnant le compte de taxes	matières recyclables (2001), matières résiduelles en général	information sur les matières recyclables, informations générales	1 000 \$
Grenville - village	dépliant, journaux, bulletin municipal	matières recyclables, matières résiduelles en général	information sur les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation, informations générales	500 \$
Grenville - canton	bulletin municipal, calendrier	matières recyclables, matières résiduelles en général	information sur les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation, informations générales	500 \$
Harrington	envois postaux, feuillets accompagnant le compte de taxes	matières résiduelles en général	informations générales	moins de 500 \$
Lachute	écocalendarier, dépliant, radio, journaux	déchets domestiques, matières recyclables, résidus verts, RDD, pneus, feuilles, sapins	information sur les collectes, les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation	19 423 \$

Municipalité	Moyens	Matières visées	Objectif	Coût
Mille-Isles	envois postaux, bulletin municipal, journaux, compte de taxe	matières résiduelles en général	information sur les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation, informations générales	450 \$
Saint-André-d'Argenteuil	écocalendrier, dépliant, radio, journaux	déchets domestiques, matières recyclables, résidus verts, RDD, pneus, feuilles, sapins	information sur les collectes, les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation	4 789 \$
Wentworth	bulletin municipal, calendrier	matières recyclables, matières résiduelles en général	information sur les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation, informations générales	2 000 \$
Total				39 970 \$

4.3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tableau 4.6 dresse un portrait synthèse de la production de matières résiduelles sur le territoire de la MRC Argenteuil. Le tableau est découpé en trois parties. Une première qui indique les quantités éliminées par municipalité, une seconde qui fait un inventaire des quantités mis en valeur par catégorie de matières et enfin une dernière partie constituant la production totale de matières résiduelles et qui est obtenue en additionnant les deux premières parties.

L'annexe 2 présente en détails, par filière, les quantités de matières résiduelles générées sur le territoire des municipalités. Pour chaque filière, on retrouve par municipalité une description des quantités récupérées et valorisées ou encore éliminées ainsi qu'une comparaison entre le taux de récupération actuel et l'objectif à atteindre.

Mise en garde : une quantité non négligeable de la production de matières résiduelles du secteur municipal comprend des résidus d'origine ICI. Cette quantité, ramassée par la collecte municipale de déchets domestiques, a été estimée à environ 40 % (section 5). Les quantités ici présentées ont été calculées à partir des différentes collectes municipales, elles incluent donc une partie des résidus d'origine ICI.

Tableau 4.6 : Synthèse de la production totale de matières résiduelles de la MRC Argenteuil en 2001

Municipalité	Type de secteur	Population			Quantité éliminée	Quantités détournées de l'élimination							Production totale
		permanente	saisonnaire	totale ⁵		Collecte sélective	Matière organique	RDD	Pneus	Consigne	Textiles	Total	
Brownsburg-Chatham	Rural	6 770	2 500	8 020	3 448,7	272,5	59,0	4,4				336,0	3 784,7
Calumet	Rural	554	0	554	209,0	34,4						34,4	243,4
Gore	Rural	1 260	2 703	2 612	1 512,8	26,0						26,0	1 538,8
Grenville - village	Semi-urbain	1 315	0	1 315	709,8	61,2	5,5	2,0			17,0	85,7	795,5
Grenville - canton	Rural	2 109	200	2 209	971,3	47,7		2,8				50,5	1 021,8
Harrington	Rural	785	2 976	2 273	540,1	27,3						27,3	567,4
Lachute	Rural	11 628	250	11 753	4 370,1	528,9	937,4	15,3			117,6	1 599,2	5 969,3
Mille-Isles	Rural	1 209	1 000	1 709	549,7	0,0						0,0	549,7
Saint-André-d'Argenteuil	Rural	2 867	500	3 117	1 427,4	126,2	31,0	1,9				159,2	1 586,6
Wentworth	Rural	434	2 000	1 434	241,2	29,6						29,6	270,8
MRC		28 931	12 129	34 996	13 980,0	1 153,9	1 033,0	26,5	117,6	139,1	134,6	2 604,6	16 584,7

⁵ La population totale est calculée en fonction de la production de matières résiduelles. Elle ne considère que la moitié des saisonniers qui n'occupent le territoire que six mois par année.

4.4. TAUX DE RÉCUPÉRATION ACTUEL POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR MUNICIPAL

Concernant les taux de récupération, la performance actuelle de la MRC pour le secteur municipal, même si elle fait bonne figure à l'échelle provinciale, est loin de rencontrer les objectifs mis de l'avant par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. En effet, le tableau 4.7 montre qu'en 2001, c'est la collecte des matières recyclables qui affichait le rendement le plus élevé parmi toutes les activités de récupération et de valorisation mises en place par les municipalités. Elle est suivie de près par la récupération du textile qui affiche une bonne performance. Pour cette catégorie de matières le système instauré, via l'entreprise privée, semble donner d'excellents résultats. Les efforts déployés pour la récupération des matières putrescibles et des RDD donnent des résultats honnêtes, mais les objectifs à atteindre sont encore loins. Comme il a été mentionné précédemment, les calculs pour le secteur municipal incluent une partie des résidus d'origine ICI. Les taux de récupération n'y font pas exception mais la part de récupération associée aux ICI dans ces résultats ne peut être évaluée. L'annexe 4 présente les taux de récupération par catégorie de matières et par municipalité.

Tableau 4.7 : Taux de récupération actuels pour l'ensemble du secteur municipal

Type de matières	% récupérable du sac vert	Quantité récupérable (t.m.)	Objectif de récupération	Objectif de récupération (t.m.)	Quantité récupérée (t.m.)	Taux de récupération
Matières recyclables	33,6%	5573	60%	3291	1154	20,7%
Matières putrescibles	40,5%	6639	60%	3984	1033	15,6%
Résidus domestiques dangereux	0,9%	143	60%	86	26	18,5%
Textiles	4,2%	663	50%	332	135	20,3%
Encombrants	0,7%	111	60%	67	0	0,0%
Pneus hors d'usage	n.d.	118	85%	100	118	100,0%
Contenants consignés	100%	187	80%	149	139	74,5%
Total	80%*	13 130*		7 760*	2 348*	17,9%*

*Excluant la consigne et les pneus.